



DÉPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	41	7	1

SEANCE du vendredi 16 novembre 2018

**OBJET : 02-1 - MUSEE PEYNET  
ET DU DESSIN HUMORISTIQUE  
- CONVENTION DE DEPOT-  
VENTE DE REPRODUCTIONS SERRE  
AVEC MONSIEUR TOM SERRE -  
AUTORISATION DE SIGNATURE ✓**

Le vendredi 16 novembre 2018 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 09/11/18, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

**Présents :**

M. Jean LEONETTI, M. Jacques GENTE, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Serge AMAR, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. André-Luc SEITHER, M. Yves DAHAN, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAOU, M. Marc FOSSOUD, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Martine SAVALLI, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, Mme Marguerite BLAZY, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Gérald LACOSTE, Mme Carine CURTET, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Eric PAUGET, Mme Vanessa LELLOUCHE, M. Mickael URBANI, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, Mme Alexia MISSANA, M. Tanguy CORNEC, M. Lionel TIVOLI, M. Marc GERIOS, M. Louis LO FARO, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

**Procurations**

M. Michel GASTALDI à M. Serge AMAR  
M. Bernard MONIER à M. Patrice COLOMB  
M. Bernard DELIQUAIRE à Mme Françoise THOMEL  
M. Hassan EL JAZOULI à Mme Vanessa LELLOUCHE  
Mme Rachel DESBORDES à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN  
Mme Agnès GAILLOT à Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP  
Mme Anne CHEVALIER à M. Lionel TIVOLI

**Absents :** M. Matthieu GILLI

0 Original

0 Expédition certifiée conforme  
Pour le Maire

N°Enregistrement :

325848

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 23 NOV. 2018

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 28 NOV. 2018

Par délégation du Maire,  
L'Attachée territoriale,



S. MIGLIORE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme Alexia MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

02-1 - MUSEE PEYNET ET DU DESSIN HUMORISTIQUE - CONVENTION DE DEPOT-VENTE DE REPRODUCTIONS SERRE AVEC MONSIEUR TOM SERRE - AUTORISATION DE SIGNATURE

Commission(s) : CULTURE - TOURISME  
FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

Le musée Peynet et du Dessin humoristique proposera dès la mi-novembre, en lieu et place de l'exposition *SERRE, dessins et gravures*, l'accrochage de ses collections permanentes parmi lesquelles des dessins et documents du dessinateur exposé durant l'Eté.

En accord avec le prêteur de l'exposition *SERRE*, et compte tenu du succès de cette dernière et d'une forte demande en produits dérivés, il est proposé d'établir une convention de dépôt-vente portant sur six modèles de reproductions sous passe-partout à la vente pour une année à compter du 5 novembre 2018. Cette demande se justifie au regard d'un public toujours demandeur.

Les prix ainsi que la liste des reproductions en dépôt-vente figurent sur le tableau ci-dessous :

Titres des reproductions	Quantité Par titre	Prix unitaire de vente TTC	Recettes unitaire pour le Prestataire	Recette unitaire pour la Commune
<i>Le masseur</i>	45	26,00€	18,20€	7,80€
<i>Adam et Eve</i>	45	26,00€	18,20€	7,80€
<i>La magie</i>	45	26,00€	18,20€	7,80€
<i>Football préhistorique</i>	45	26,00€	18,20€	7,80€
<i>La mare</i>	45	26,00€	18,20€	7,80€
<i>Le vélo d'appartement</i>	45	26,00€	18,20€	7,80€

Une convention de dépôt-vente est établie entre la Commune et le prêteur, représentant les ayants droits. Le terme de cette convention est fixé au 31 octobre 2019.

OUÏ CET EXPOSÉ

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité

- **APPROUVE** les modalités de ventes en régie ci-dessus énoncées et les modalités de partage des recettes générées par la vente de ces articles ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention relative au dépôt-vente des articles ci-dessus, avec Tom Serre représentant des ayant droits, ainsi que ses éventuels avenants qui ne bouleverseraient pas l'économie générale du contrat.

Accusé réception Sous-préfecture :  
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

  
Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

DCM N.02-1 - MUSEE PEYNET ET DU DESSIN HUMORISTIQUE - CONVENTION DE DEPOT-VENTE DE REPRODUCTIONS SERRE AVEC MONSIEUR TOM SERRE - AUTORISATION DE SIGNATURE

---

**Date de transmission de l'acte :** 28/11/2018

**Date de réception de l'accusé de réception :** 28/11/2018

---

**Numéro de l'acte :** DCM3258-18 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 006-210600045-20181116-DCM3258-18-DE

---

**Date de décision :** 16/11/2018

**Acte transmis par :** Nadya ZENNIR

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 8. Domaines de competences par themes  
8.9. Culture